



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 109-21 C

Objet : RS - Création d'un emploi non permanent sous contrat de projet - Coordonnateur Plan Logement d'abord
Modification de la délibération n° 074-21 C du 3 juin 2021

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyssie	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellian - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 109-21 C

objet **RS - Création d'un emploi non permanent sous contrat de projet - Coordonnateur Plan Logement d'abord**

Modification de la délibération n° 074-21 C du 3 juin 2021

Philippe Gamen en l'absence de Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que par délibération n° 074-21 C du 3 juin 2021, a été créé un emploi non permanent, dans le grade de rédacteur territorial, de coordinateur du Plan Logement d'abord, faisant l'objet d'un contrat de projet de deux ans à la direction de l'urbanisme et du développement local afin d'administrer, coordonner et animer la démarche du Plan Logement d'abord.

Or, il apparaît qu'au regard des missions exercées, cet emploi relève du grade d'attaché territorial.

Il convient donc de modifier la délibération n° 074-21 C en conséquence.

Vu la délibération n° 074-21 C du Conseil communautaire du 3 juin 2021 portant création d'un emploi non permanent sous contrat de projet pour le recrutement d'un coordonnateur du Plan Logement d'abord,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : modifie la délibération n° 074-21 C du Conseil communautaire du 3 juin 2021 portant création d'un emploi non permanent sous contrat de projet pour le recrutement d'un coordonnateur du Plan Logement d'abord, afin de permettre ce recrutement sur la base du grade d'attaché territorial.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 109-21 C

Objet de l'acte : RS - Création d'un emploi non permanent sous contrat de projet -
Coordonnateur Plan Logement d'abord

Modification de la délibération n° 074-21 C du 3 juin 2021

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 2 - Personnel contractuel 1 - Création et
transformation d'emploi contractuel 3 - Création et transformation
d'emploi 2ème alinéa

Date de l'acte : 23 juillet 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25741H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25741H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2021

Période d'affichage : du au